

**2018-11-161-DAP**

**nomenclature: 9.1.1**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018**

**OBJET : PROPRIÉTÉ BELIN-GARCIA – CONTRAT AVEC GRDF POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE 27, AVENUE LÉNINE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

### **ABSENTS :**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

**2018-11-161-DAP - PROPRIÉTÉ BELIN GARCIA : CONTRAT AVEC GRDF POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE 27 AVENUE LÉNINE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a mené avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine (HAJSA – ex FJT) une action visant à favoriser l'accès temporaire à un premier logement pour des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, il est prévu de réhabiliter la maison « Belin Garcia » pour la création de 3 logements sociaux (un T2 et deux T3) qui seront financés dans le cadre d'un agrément Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Les logements créés seront ensuite considérés comme des résidences sociales dont la gestion sera confiée à l'HAJSA.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition établie par GRDF pour le raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la propriété communale situé 27 avenue Lénine.

L'opération consiste en la réalisation d'un branchement gaz entre 6 et 10 (n)m<sup>3</sup>/h (pour usage chauffage).

Le délai d'exécution des ouvrages de raccordement est de 10 semaines maximum à compter de la date de réception et d'encaissement de l'acompte. Le coût total des travaux de raccordement à la charge du client s'élève à 535,46 euros HT.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre GRDF et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** le contrat avec GRDF afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement au réseau gaz collectif du n° 27 avenue Lénine. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les parties.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**Vote:** 31

**Pour:** 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

